

Etablissement
Hébergeant des
Personnes
Agées
Dépendantes



Au cœur du Pays, au service de la vie !

Livret d'accueil
La Madeleine
EHPAD



EHPAD de La Madeleine

Centre Hospitalier
du pays d'APT
Route de Digne - BP 172
84405 APT CEDEX



ENR.QUA.2022.002 du 28/11/2023

Page 3 : Bienvenue

Pages 4 et 5 : Historique et plan de situation

Pages 6 à 10 : Rubrique Nos missions/Nos objectifs/ Nos engagements

- Page 6 : Lieu de vie Lieu de soins
- Page 7 : Lieu d'accueil temporaire
- Page 8 : Nos objectifs
- Page 9 : approche non médicamenteuse et maintien des liens sociaux
- Page 10 : nos engagements

- Page 12 : équipe médicale ; équipe soignante
- Page 13 : équipe administrative ; comment reconnaître ceux qui vous entourent

- Page 14 : soins
- Page 15 : vos loisirs
- Page 16 : restauration/hôtellerie

- Page 17 : espaces privés

Page 18 à 19: Admission/tarifs

- Page 18 : conditions d'admission
- Page 19 : frais de séjour

Pages 20 à 23 : Informations pratiques

- Page 20 : visites, sorties, communication
- Page 21 : culte, personne de croyance,...
- Page 22 : votre sécurité
- Page 23 : charte des personnes hospitalisées

Page 24 : Plans d'accès



Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'entrer à l'EHPAD de la Madeleine du Centre Hospitalier du Pays d'APT, pour y demeurer ou de nous confier votre parent ou protégé. Je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez.

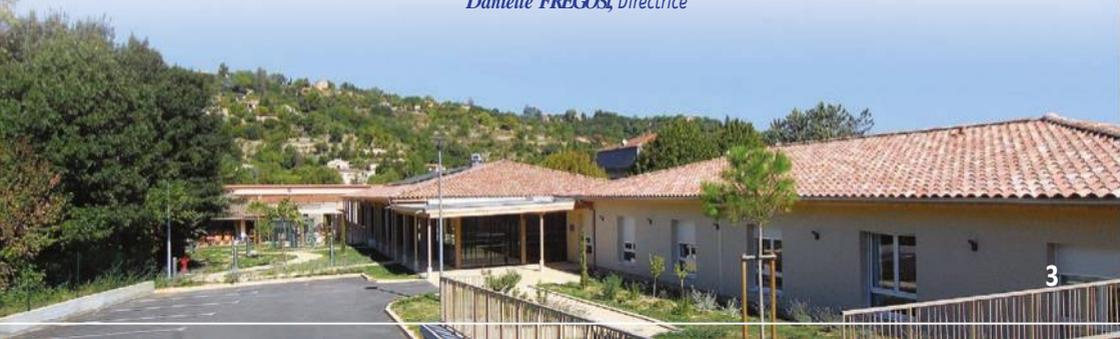
L'EHPAD désigne un Etablissement pour l'Hébergement de Personnes Agées, valides ou Dépendantes, parfois désorientées, présentant un état de santé stable, malgré la possibilité de polyopathologies.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil des informations destinées à faciliter votre séjour : qu'elles concernent vos droits, l'organisation et le fonctionnement, ou les prestations qui peuvent améliorer votre confort. L'équipe soignante, le personnel administratif et logistique conjugueraient leurs efforts pour rendre dans la mesure du possible, votre séjour agréable. Les professionnels de santé de l'établissement et moi-même sommes à votre service et à votre écoute.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations ou suggestions ; elles nous sont particulièrement précieuses et utiles pour progresser dans la satisfaction de vos attentes.

L'amélioration constante de la qualité des soins et de l'ensemble des prestations que nous dispensons, dans le respect de vos droits et de votre dignité, motive notre action au quotidien. Après avoir été certifié par trois fois, l'établissement poursuit sa politique d'amélioration de la qualité des soins, afin de mieux répondre à vos besoins de santé.

Danielle FREGOS, Directrice



A l'origine, le bâtiment de La Madeleine abritait les services de maternité et de médecine de l'hôpital d'Apt. En 1983, ceux-ci sont transférés dans le nouvel établissement qui vient d'être construit route de Marseille.

Le principe de réaménager les locaux libérés en maison de retraite est acquis. C'est le 4 avril 1991 qu'ouvre la maison de retraite de « La Madeleine ». Sa capacité d'accueil était, à l'ouverture, de 32 places pour personnes âgées valides.

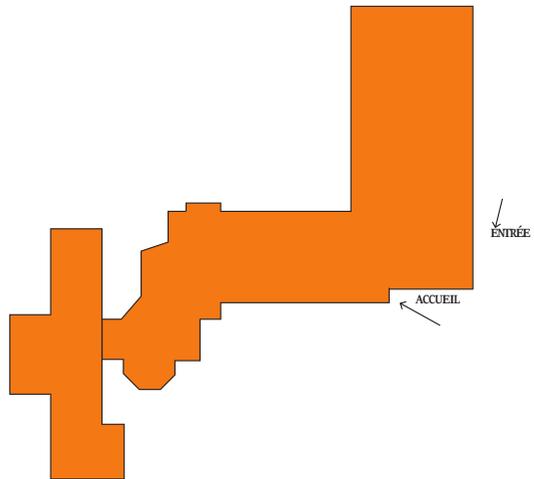
Suite à la signature, en 2008, de la convention tripartite pluriannuelle avec le Conseil Général et l'Etat, la maison de retraite est devenue un EHPAD (Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes), structure médicalisée ayant vocation à accueillir des personnes âgées atteintes de polyopathologies, devenues dépendantes sur le plan physique et / ou cognitif.

En 2013, suite à des travaux d'extension, sa capacité a été portée à 66 places (60 pour l'hébergement permanent et 6 pour un accueil temporaire).

L'établissement, bien qu'il soit un lieu de vie médicalisé, est pensé et aménagée pour le bien-être de la personne hébergée, autant en intérieur qu'en extérieur, au sein duquel règnent en toute sécurité, une ambiance chaleureuse, une bonne humeur et une convivialité.

Organisation interne des locaux du site

EHPAD de La Madeleine
Centre Hospitalier
du pays d'APT
Route de Digne - BP 172
84405 APT CEDEX



A Maison des Cocquelicots

B Maison du Tournesol

C Maison de l'Eglantine

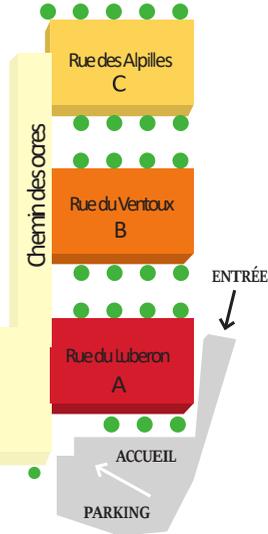
D PASA
Au père d'ASE
Au coin du feu
Salle de soins
Au péché Mignon
Eco logistique et administration

E Au bistro d'antan
Salle à manger
Au père d'ASE

F Quartier St Victoire
Coiffeur

G Quartier Mont de Vaucluse
Club d'Antan

● Rez de jardin
Buanderie
Atelier



L'EHPAD est pour le résident, son domicile et lieu de vie mais aussi un lieu de soins.

L'EHPAD de La Madeleine, accueille 60 personnes âgées en hébergement à long terme, et peut en accueillir 6 en temporaire. Il est habilité à l'aide sociale et à l'allocation personnalisée pour l'autonomie.

Lieu de vie

L'établissement est ouvert sur l'environnement. Les associations et les structures locales participent à la vie sociale des résidents. Nous sommes attentifs à y maintenir une ambiance conviviale et chaleureuse, en offrant des prestations hôtelières de qualité, en veillant aux attitudes de respect et de bienveillance de l'ensemble des personnels, et en proposant des activités, d'animations et de loisirs.



*Offrir un cadre
convivial et sécurisant
dans le respect de la
personne accueillie*

Lieu de soins

Pour aider les personnes âgées à assumer les gestes de la vie quotidienne, des soins de suppléance, des soins de réhabilitation et des soins de stimulation, au plan du handicap physique et/ou au plan de la décence psychique et cognitive (maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée), sont assurés par le personnel soignants.

Pour la prise en charge de leurs pathologies, un médecin coordonnateur et une infirmière, assurent un suivi clinique et une coordination des professionnels de santé salariés de l'établissement ou intervenants extérieurs. L'EHPAD bénéficie du plateau technique du Centre Hospitalier du pays d'APT.



MISSIONS, OBJECTIFS, ENGAGEMENTS



Lieu d'accueil temporaire

Avec 6 lits d'accueil temporaire l'EHPAD est en capacité de vous accueillir de quelques jours à 6 mois.

Les raisons de ce séjour peuvent être diverses, transition avant le retour à domicile (convalescence, suite à une hospitalisation, pour retrouver de l'autonomie), rupture des aides en place (départ en vacances de l'aidant, hospitalisation de l'aidant, défection momentanée des aidants professionnels, besoin de répit), travaux d'aménagement du domicile de la personne âgée, lutte contre la solitude, essai de vie en collectivité, pour faciliter l'adaptation future en vue d'un séjour dénitif ultérieur, et permettre ensuite une meilleure décision, un consentement éclairé.

*Nous nous engageons
à communiquer, écouter, répondre
à vos questionnements, tout au long
de votre séjour*





*Garantir une prise en charge
médicalisée : maintien de
l'autonomie et de la santé*

Nos objectifs

Créer un chez nous. Le résident bénéficie d'une chambre individuelle. Il peut amener du mobilier personnel. Salons et jardins aménagés, à sa disposition, avec liberté d'accès, agrémenteront son séjour.

Garantir le respect et la dignité de la personne âgée. La prise en compte de la parole et des attentes des résidents et de leurs proches, est un des points forts dans le management, fonctionnement et l'organisation de l'EHPAD. Tous les professionnels se rendent disponibles pour des rencontres individuelles dès que de besoin.

Intégrer les soins dans le projet de vie global de la personne âgée en prévenant les pathologies liées au vieillissement, en dynamisant le maintien de l'autonomie, de la mobilité, en évaluant la douleur et en accompagnant le résident en n de vie ou en soin palliatif et sa famille en collaboration avec l'équipe mobile de gériatrie et de soins palliatifs et les bénévoles de l'association «Autre Rive»



MISSIONS, OBJECTIFS, ENGAGEMENTS



Développer des démarches intergénérationnelles et citoyennes

Avoir une approche non médicamenteuse de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées,

en prodiguant des soins relationnels, dans l'«Humanitude» comme le «Toucher-massage», pour accompagner la personne âgée dans la tendresse et le respect de son autonomie, en offrant un lieu de vie spécialisé au sein du P.A.S.A. (Pôle d'Activité de Soins Adaptés) au sein duquel une équipe soignante spécialisée prend en charge en journée du lundi au vendredi, un groupe de 12 à 14 résidents de l'EHPAD, qui présentent une démence avec troubles du comportement modérés.

Favoriser le maintien des liens sociaux, par une politique d'animation, incluant les familles et les bénévoles d'association et par l'offre de nombreux lieux de détente et de rencontre (salons, jardins, salle d'animation, places de village), pour lutter contre l'isolement, mais aussi pour se rencontrer dans l'intimité ou célébrer un événement en famille.





Nos engagements

Des principes d'action : confiance et bienveillance

Nous nous engageons à communiquer, écouter, répondre à vos questionnements, tout au long de votre séjour.

- La confiance, est un élément fondamental de la vie en collectivité.
- La bienveillance est un souci de l'autre.

Là où il y a de l'activité, du mouvement, il y a de la vie

Des valeurs humanistes :

Travailler à l'hôpital d'Apt, c'est agir et soigner dans un service public de proximité avec exigence et compétence, au service de tous, sans distinction de manière responsable, dans l'équité et avec humanisme.

- Équité : Agir dans la juste appréciation de ce qui est dû à chacun.
- Respect : Accepter de prendre le temps et de poser un second regard au lieu de ne pas heurter inutilement ; travailler conformément à l'éthique et à la déontologie.

Le droit au respect de la dignité et de la liberté de l'être humain apparaît comme fondamental en préalable à toute prise en charge.

- Prévoyance : Avoir à cœur l'intérêt supérieur du résident, faire preuve de sensibilité et d'ouverture au mieux anticiper.





1er Opticien du Pays d'APT



*60 ans et
4 générations au
service de votre vue*

Pierre-Etienne et
Emmanuel SUET
Diplômés d'Etat

verres Essilor

- Solaire - RAY BAN, MAUI JIM, POLAROID...
- Adaptation de lentilles de contact
- Jumelles, Astronomie, Météo...
- Basse vision

Votre opticien
se déplace chez vous !

04.90.74.13.29 64 rue des marchands 84400 APT www.optique-suet.com

**LIVRAISON
A DOMICILE**



PHARMACIE SAUTEL
Matériel médical

308 Avenue de la Libération
84400 APT
04.90.04.75.92

**TAXI
AMBULANCE
ALLOT**

**ZI Les Bourguignons
84400 APT**

04.90.71.08.63
06 89 95 09 48

AMIC

**POMPES FUNÈBRES
COMPLEXE FUNÉRAIRE
du GRAND LUBERON**



*Parce qu'il est des moments où il faut
être certain de pouvoir faire confiance...*

FUNÉRARIMUM
3 salons funéraire • 1 salle de culte

Toutes démarches • Contrat obs
Cremation • Tra

MARBRERIE DU GRAND LUBERON
Caveaux • Ma • voyage de tombe

MAGASIN D'ARTICLES FUNÉRAIRES
Plaques

Suite Home*** - ☎ 04 90 05 50 50
apt@suite-home.com - Résidence de Tourisme
30 suites de 30m2 pour 1 à 4 personnes, salle de bain
avec douche ou bain, wc séparé, espace travail, salon
avec un canapé lit, lunch corner, télévision lcd, mini chaîne hifi, lecteur dvd,
réfrigérateur, four, table à manger.

Ibis Budget**
☎ 892-160-657 - ht20@ibis.com - Hôtel
60 chambres (de 1 à 4 personnes) avec salles de bains
et wc séparés.

Situé à côté de l'ancienne gare et à proximité immédiate des restaurants et
du centre ville. • Parking clos, gratuit • 517-523, Voie Domitienne - 84400 APT

ABILITATION PREFECTORAL 2002 84.09

ZAC La Peyrolière • 84400 APT
Tél 04 90 04 79 45 • Fax 04 90 74 30 02
amic.fax@gmail.com
amic.christian.sa@wanadoo.fr
www.pompes-funbres-amic.com

L'équipe médicale

L'équipe médicale, soignante et administrative est à votre écoute pour vous apporter le meilleur service et favoriser un quotidien agréable et serein.

n Votre médecin libéral référent est le responsable de votre suivi médical.

n Le médecin coordonnateur de l'EHPAD contribue à la qualité de la prise en charge gériatrique des personnes âgées dépendantes de l'EHPAD, en favorisant la coordination des actions et des soins entre les différents professionnels de santé (saliés ou libéraux) appelés à intervenir auprès du résident.

L'équipe soignante

Une équipe pluridisciplinaire diplômée et formée assure la prise en soin de la personne âgée dépendante et polyathologique.

n L'infirmière coordonne les soins, assure les soins techniques, relationnels, préventifs et éducatifs. Elle applique les prescriptions médicales, distribue les médicaments et exerce une surveillance constante.

n Les aides-soignants collaborent avec l'infirmière lors des soins et répondent à vos besoins essentiels, pour vous aider pour les gestes de la vie quotidienne : repas, hygiène, confort, environnement, relation.

n L'équipe de rééducation, intervient sur prescription médicale (kinésithérapeute et ergothérapeute)

n L'équipe de soutien psychologique et social : psychologue et assistante sociale sont à votre écoute.

n L'animatrice met en place le projet



Une équipe de professionnels qualifiés vous assure des prestations de qualité, dans le respect de votre projet de vie

d'animations, en lien avec les bénévoles d'associations, notamment «Vivre à la Madeleine», «Croix Rouge» qui est affiché dans tous les lieux de vie.

n Les A.S.G. (Assistants de Soins en Gériatrie) assurent la prise en soin de certains résidents au P.A.S.A., de 9h à 16h, du lundi au vendredi.

n L'équipe hôtelière et logistique, chargée de la qualité de votre confort au quotidien (Agent des Services Hospitaliers, personnel des cuisines et de la blanchisserie, diététicienne et l'équipe des ouvriers).



L'équipe administrative de l'EHPAD

Elle est composée par l'équipe de Direction du Centre Hospitalier du Pays d'APT, la responsable de la coordination de la logistique et des soins, la secrétaire médicale, le personnel de l'accueil et du bureau des entrées, et les équipes logistiques et techniques.

Comment reconnaître ceux qui vous entourent ?

n **Tenue blanche** : médecin, responsable de la coordination de la logistique et des soins, infirmières, kinésithérapeute, ergothérapeute, diététicienne, secrétaire médicale, assistante sociale.

n **Tenue rayée verte et blanche** : aides-soignants

n **Tenue rayée bleue et blanche** : agents de bio nettoyage, agents de restauration, agents d'aide aux soins



Les soins

Prestations internes

Le suivi médical et paramédical est organisé pour une surveillance 24h / 24

L'équipe pluridisciplinaire accompagne le résident dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne, en recherchant sa participation, chaque fois que cela est possible, dans l'objectif de rétablir ou de maintenir le plus haut niveau possible d'autonomie. Les protections pour lutter contre l'incontinence sont fournies et prises en charge par l'établissement.

Tous les médicaments sont fournis par l'établissement. Leur distribution est assurée par les soignants, une aide à la prise si besoin est organisée.

En cas d'hospitalisation, le résident sera conduit aux Urgences du CH du Pays d'APT. La famille / tuteur / le référent familial sera immédiatement informé.

Prestations externes

Le résident ou son référent / tuteur a le libre choix de son médecin traitant. Ce dernier est consulté sur la demande du médecin coordonnateur, de l'infirmière ou du résident lui-même ou de son référent familial. Les honoraires du médecin traitant sont pris en charge par l'établissement.

En ce qui concerne les spécialistes médicaux, les soins médicaux spécialisés (soins dentaires, ophtalmiques...), sont pris en charge par la CPAM (carte vitale et mutuelle du résident). Le transport est à la charge du résident. La famille / référent est sollicité(e) pour accompagner le résident.

Les soins de pédicurie sont à la charge du résident / référent. Les tarifs, noms et coordonnées des pédicures podologues du Pays d'APT, sont affichés au sein de l'EHPAD.



Le suivi médical et paramédical est organisé pour une surveillance 24h / 24



Vos loisirs

Animations

L'animatrice propose un programme d'activités variées, et adaptées aux attentes et besoins, goûts et possibilités de chacun, quel que soit son degré d'autonomie physique ou cognitive.

Le programme des animations est affiché dans le hall d'entrée et dans tous les lieux de vie. Il est centré, sur la notion de personnalisation, d'individualisation, de stimulation. Il prévoit des animations collectives structurées incluant la participation du personnel et des bénévoles intervenants dans l'établissement, des animations individuelles, plus personnalisée s'attachant à répondre aux besoins spécifiques et aux désirs particuliers de chaque résident et des animations de groupes personnalisés, afin de faciliter participation, échanges, dynamique de groupe.

Le salon de coiffure est ouvert 2 fois par semaine (cf. jours d'ouverture sur le tableau d'affichage)

Exemples :

Chorale, atelier cuisine, atelier jeux de mémoire, atelier mouvement, atelier lecture, atelier sensoriel, sorties en extérieur, repas plaisirs, jeux de société, écoute musicale



*Des animations individuelles,
plus personnalisée s'attachant à
répondre aux besoins spécifiques*





NOS PRESTATIONS

Elle a pour objectif d'ouvrir le dialogue, et de répondre aux attentes des résidents, de faire évoluer la prestation, pour satisfaire au mieux le plaisir de se restaurer.

Une collation le matin, l'après-midi et la nuit vous est servie selon vos besoins.

Répondre aux attentes des résidents, et faire évoluer la prestation, pour satisfaire au mieux les résidents.

Les prestations logistiques

Restauration

Le chef cuisinier et la diététicienne, apportent tous leurs soins à la qualité de la prestation «restauration». Les menus sont affichés à l'entrée de chaque salle de restaurant. En cas de besoin particulier, la diététicienne se rendra disponible pour rencontrer le résident / référent.

Hormis le petit déjeuner, les repas sont servis «Au pêché mignon» et «Au pèbre d'ase», sauf disposition particulière ou décision du médecin ou de l'infirmière.

- Petit déjeuner 7h00 à 8h00
- Déjeuner 11h45 à 13h00
- Goûter 15h30 à 16h00
- Dîner 17h50 à 19h30

Hôtellerie

Les agents hôteliers assurent et veillent à l'entretien et à l'hygiène des espaces collectifs et privés.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte de linge suite au non respect des consignes du contrat de séjour et du règlement intérieur

Toucher-massage, lecture, etc..... sans oublier les fêtes traditionnelles, galette des rois, anniversaires, carnaval, champ de leur, repas des familles, spectacle Noël ...

Les familles et proches peuvent participer aux animations et sont les bienvenues pour nous aider dans leurs mises en œuvre.

Les activités proposées par l'animatrice, les bénévoles et le personnel soignant ont pour objectif de vous permettre de retrouver des moments de plaisir à travers l'activité pratiquée, de maintenir vos capacités physiques et intellectuelles, de découvrir des activités manuelles, de maintenir ou de retrouver un lien social.

L'établissement dispose d'un minibus aménagé pour les activités en extérieur.



Une commission des menus se réunit tous les quadrimestres, en présence de la diététicienne, d'un cuisinier, d'un membre de la Direction et des résidents.

LES LOCAUX

De nombreux espaces collectifs

Pour répondre à nos objectifs de «Créer un chez nous», «Garantir le respect et la dignité de la personne âgée » et pour maintenir et développer le lien social, de nombreux espaces de convivialité et d'accueil sont aménagés dans toute la structure.

Nous vous proposons de ressentir une sensation d'espace, de liberté, de changer d'ambiance suivant le lieu dans lequel vous vous trouverez, par du mobilier et des aménagements intérieurs très différents d'un endroit à un autre.

Pour faciliter votre orientation, l'ensemble de l'EHPAD est bâti comme «un village» avec des rues, des places, des locaux identifiés comme tels.



Des espaces privatifs

La chambre, est meublée (lit, placard intégré, table, chaise, fauteuil). Si vous le souhaitez, vous pouvez installer un téléviseur. La salle d'eau, équipée avec lavabo, douche à l'italienne et WC, est adaptée aux personnes à mobilité réduite (barre d'appui, fauteuil de douche, appel d'urgence)

La famille est fortement sollicitée pour aménager cet espace intime avec du mobilier et des objets personnels du résident, afin qu'il se sente un peu plus «chez lui» et puisse s'approprier plus facilement cet espace de vie, en recréant un environnement familial



Votre demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée auprès de la Direction de



L'établissement.

Les frais de séjour

Les frais liés à l'hébergement

Les décisions tarifaires et budgétaires annuelles des autorités de tarification s'imposent à l'établissement comme à chacun des résidents qu'il héberge.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. La facturation est établie mensuellement.

Les tarifs journaliers hébergement et dépendance sont fixés annuellement par arrêté du Président du Conseil Général de Vaucluse, sur proposition du Directeur de l'établissement.

Dans le cas où les tarifs de l'exercice (année N) n'ont pas été arrêtés le 1er janvier de cet exercice, les tarifs de l'année précédente (année N-1) s'appliquent jusqu'à la date d'effet de l'arrêté tarifaire relatif à l'année N.

Les tarifs pris dans cet arrêté tarifaire sont calculés en prenant en compte le différentiel de la facturation entre le 1er janvier de l'année N et la date d'effet de l'arrêté tarifaire.

ADMISSION / TARIFS

Le tarif afférent à l'hébergement recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil, de restauration, d'entretien et d'animation de la vie sociale de l'établissement qui ne sont pas liées à l'état de dépendance des personnes accueillies. Il est à la charge de la personne âgée accueillie.

Les frais liés à la dépendance

Le tarif afférent à la dépendance recouvre l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie qui ne sont pas liés directement aux soins que la personne âgée est susceptible de recevoir.

En fonction de leur dépendance et du niveau de ressources les résidents peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie. Cette allocation permet de couvrir en partie le coût du tarif dépendance.

Les résidents vaclusiens bénéficient automatiquement de cette allocation qui est versée directement à l'établissement par le Président du Conseil Général du Vaucluse sous forme de dotation globale.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.





*Une chambre accompagnant
peut être mise
à la disposition de vos proches*

Vos visites

Vos amis et parents peuvent venir vous rendre visite tous les jours. Les visites sont libres, et nous vous recommandons de venir de préférence en fin de matinée ou l'après-midi, le matin étant dédié aux soins.

La famille ou les proches ont la possibilité de partager un repas dans l'EHPAD avec le résident de façon fortuite ou pour une fête (anniversaire...) Se renseigner auprès des soignants.

Une chambre accompagnant peut être mise à la disposition des proches ; se renseigner auprès des soignants.

Vos sorties

Le résident peut effectuer des sorties, seul, ou accompagné de sa famille ou de ses proches, en fonction de son état clinique. L'équipe soignante doit en être informée 48h à l'avance pour des raisons logistiques. Pour raison de sécurité, nous fermons les portes de l'établissement à 20h45



rendre visite si vous en exprimez le désir. Vous pouvez demander leur venue auprès des soignants.

Votre information

Le conseil de la vie sociale

Composé de représentants élus des résidents, des familles, du personnel, il a pour rôle de donner son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement. Ce conseil siège trois fois par an.

Sa composition et les comptes-rendus sont affichés sur le panneau des familles et envoyés à tous les membres.

La personne référente

Lors de l'admission, il est important de nous signifier la personne référente au sein de la famille que nous devons contacter. Cette personne sera chargée de diffuser les informations reçues auprès de tous les proches du résident.

La personne de confiance

Lors de votre admission dans l'établissement, il vous est remis un document vous permettant de désigner par écrit une personne à prévenir et une personne de confiance (parent, proche, médecin traitant) qui pourra être consultée en cas d'empêchement de votre part, vous accompagner dans vos démarches ou assister aux entretiens médicaux. Ce document servira également à recueillir votre consentement sur les actes à risques. Cette désignation dure tout le temps de l'hospitalisation et est révoquable à tout moment sous réserve d'en informer le personnel hospitalier.

Vos moyens de communication

Le courrier

Il est distribué à chaque résident. Une aide à la lecture est assurée par un soignant si besoin. Le courrier administratif est réexpédié par la poste à la famille ou au représentant légal (bien penser à actualiser dès que de besoin, adresse et N° de téléphone)

Le téléphone

La chambre est équipée d'un téléphone raccordé à un standard téléphonique central. La réception et l'appel téléphonique sont directs. Les communications sont comptabilisées automatiquement et font l'objet d'une facture mensuelle individuelle détaillée à régler par le résident.

Culte

Pour un accompagnement spirituel, les membres des différents cultes peuvent vous

au sein de l'EHPAD, qu'il convient d'observer calme et discrétion lors des visites





INFORMATIONS PRATIQUES

Personnes Qualifiées

La personne qualifiée a été créée par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale afin de renforcer les droits des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Les personnes qualifiées interviennent bénévolement. Pour accéder à la personne qualifiée de votre choix, veuillez-vous adresser à :

Conseil départemental ; direction des personnes âgées et des personnes handicapées, 6, boulevard LIMBERT - CS 60517 - 84 908 Avignon cedex 9- Téléphone 04 90 16 17 79

La personne qualifiée :

- Assure, en cas de conflit, un rôle de médiation entre l'utilisateur et l'établissement ou le service
- Favorise ou rétablit le dialogue et la confiance réciproques
- Informe les usagers sur leurs droits et les aide à les faire valoir
- Sollicite et signale aux autorités les difficultés ou éventuelles situations de maltraitance.

Directives anticipées

La réglementation en vigueur prévoit la possibilité d'exprimer sa volonté de manière anticipée, à propos de l'abstention de traitement palliatif et/ou l'administration de médicaments antidouleur, à un moment où le patient ne serait plus en état de s'exprimer. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au cadre de santé qui vous remettra le document spécifique à compléter.

Votre sécurité

Respect des règles de vie

Il vous est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer au sein de l'EHPAD, qu'il convient d'observer calme et discrétion

lors des visites, de garer les véhicules sur le parking prévu pour les visiteurs dans le respect de la signalisation, que les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement, d'éviter les visites en groupe, d'être en tenue correcte.

L'établissement s'inscrit dans une démarche de développement durable et demande à chacun un comportement éco-responsable visant notamment à ne gaspiller ni eau, ni électricité.

Pour garantir et respecter la liberté d'aller et venir et la sécurité des résidents, il est demandé aux familles et accompagnants d'être attentifs et prudents lors de leurs entrées et sorties de l'EHPAD, au niveau des portails d'accès automatiques.

Consignes de sécurité incendie

En cas d'incendie, il convient de garder son calme, de prévenir le personnel ou de donner l'alerte avec l'appel malade.

En cas d'évacuation, suivez les consignes données par le personnel qui a reçu des formations dans ce domaine. L'utilisation de l'ascenseur est suspendue. Si vous êtes valide, merci d'aider ceux qui ne le sont pas.

Admissions 04 90 04 32 55

Bureau Infirmier 04 90 04 87 87



Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la n de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en n de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection

Juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

FNG

Fondation Nationale de Gérontologie

49, rue Mirabeau – 75016 PARIS

Tél : 01 55 74 67 00 – www.fng.fr

